

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72134

Objet

RELEVEMENT DU SALAIRE
HORAIRE DE Madame
CONSTANTIN, Professeur
de Musique

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1972

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 24
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le 1er décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIN, BARDE, DOIREAU, MONTRON,
LACHAUD, BROTEAU, RIVIERE, DOMEQ, Mme FAVIERE, MM. BOUCHET, BARRIERE,
BOUTET, PAPEAU, TAP, DELAIR, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. M. BERLAND
M. LARGETEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par Madame CONSTANTIN et considérant
que le salaire horaire de l'intéressée n'a pas été revalorisé
depuis le 1er janvier 1971,

VU l'avis favorable de la Commission scolaire et de la
Commission des Finances du 15 novembre 1972,

DECIDE :

- de porter le salaire horaire de Madame CONSTANTIN de
10 F à 12 F (DOUZE FRANCS), à compter du 1er novembre 1972 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 8. DEC. 1972
DÉLIBÉRATION EXÉCUTIVE
Art. 46 du C. M. I



Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD